

# Quelle(s) agrégation(s) pour demain ?

Karim-Armand Zayana est professeur de spéciale au lycée Hoche de Versailles. Membre de l'IREM d'Orléans jusqu'en 2009, il a été président de l'APMEP régionale d'Orléans-Tours.

En charge de la préparation à l'agrégation, interne ou externe, dans les universités d'Orsay, d'Orléans, puis de Versailles, il apporte un éclairage pertinent sur ces concours si importants pour les carrières.

On entre dans la profession d'enseignant sur concours. Le plus souvent par la voie externe du CAPET / CAPES / CAPEPS, de l'agrégation, du PLP, ou du CRPE. Ces concours se passent jeune, pour la majorité des candidats entre 22 et 25 ans, à un âge où il est « normal » de soutenir un rythme de travail important. On a la vigueur, la santé, et le temps... il en faut pour préparer des écrits difficiles et des oraux tout aussi sélectifs ! À l'inverse, on n'a peut-être pas encore le recul pour se projeter dans une longue carrière (de plus en plus longue !), au service des élèves et de leur réussite.

Bien sûr, les lauréats ont envie du terrain : aller au contact, avoir « leur » classe, faire et faire faire, mais aussi s'intégrer à une équipe éducative. Ils ont une idée du métier, de son environnement, ses exigences. La nouvelle épreuve « agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » a été introduite, on peut le penser, pour donner – à raison – du sens aux missions du professeur et amener les futurs enseignants à y réfléchir avant leur recrutement. Néanmoins, les connaissances « purement scolaires » et la capacité à les utiliser à bon escient restent déterminantes pour une réussite au concours. Ce qui n'est pas illogique au regard de la précocité des candidats.

## Agrégation interne : idyllique ?

La fonction publique offre ensuite au professeur nouvellement nommé des passerelles lui permettant, sous certaines conditions (ancienneté, diplômes) de « changer de corps ». L'agrégation interne en est une. À plus d'un titre. Elle ne permet pas seulement au professeur certifié de devenir agrégé, elle lui ouvre ensuite d'autres horizons au service desquels il pourra mettre tout son talent : le concours d'IA-IPR ou celui de chef d'établissement de première catégorie. C'est dire que l'enjeu est de taille, tant sur un plan personnel que collectif.

Les épreuves de l'agrégation interne de mathématiques ont un format très académique : deux problèmes à l'écrit, puis deux oraux pour les admissibles (une leçon le premier jour, une séance d'exercices le second). Les sujets posés sont bien rédigés : clairs, attrayants, parfois ouverts sur des applications très stimulantes (initiation aux graphes en 2011 par exemple). Les règles du jeu à l'oral sont limpides, le jury bienveillant, les questions posées pertinentes et à la mesure du candidat. Au final, le concours aura sélectionné des professionnels de bon niveau, au même titre que l'agrégation externe. On ne peut qu'être d'accord avec l'esprit du programme du concours interne, un programme qui évolue régulièrement d'année en année.

## Le revers de la médaille

Alors, où est le problème ? Il est multiple et se nourrit de plusieurs observations :

- La nette sous-représentation des femmes parmi les lauréats. Le dernier rapport du jury mentionne avec honnêteté : « *Il est préoccupant de constater que chaque année deux fois plus d'hommes que de femmes s'inscrivent et réussissent le concours (...) alors que dans la population de référence (les certifiés de mathématiques) la parité est presque parfaite.* »
- La sur-représentation des professeurs se situant au premier tiers de leur carrière, voire en début de carrière, parmi les lauréats : sur les 114 admis du concours 2010, 107 avaient moins de 40 ans, dont 71 entre 28 et 35 ans.
- Le faible ratio du nombre d'admis rapporté au nombre de présents : moins d'un sur douze en 2010, quand il est de un sur quatre la même année à l'agrégation externe.
- Les délais excessifs de congé de formation. Mon constat après dix années comme formateur : voir certains de mes stagiaires réussir souvent avant d'obtenir leur congé de formation, en menant donc de front et leur métier et leur préparation ; et trop d'autres ne plus trouver en eux les ressources néces-

saires quand, après plusieurs années d'attente, leur congé était enfin accordé !

## Questions cherchent réponses

Combien de fois ai-je lu le désarroi dans les yeux de collègues pourtant chevronnés, pétris de qualités pédagogiques forgées par quinze années d'exercice, mais maladroits – forcément – sur une série de Fourier, une suite de Cauchy, ou un théorème de réduction ? Comment redonner toutes leurs chances à ces « quadras » et des perspectives d'avancement légitimes pour leurs 27 prochaines années ?

Comment ne pas pénaliser ceux qui pour une raison – souvent familiale – n'ont précisément pas pu préparer sereinement le concours avant ? Et ne pas sur-avantager ceux qui viennent de manquer de justesse l'externe ?

Pourquoi un concours passé à 23 ans, qui est certes exigeant, mais qui n'est tout de même pas une thèse d'État, devrait-il conditionner toute une vie : celle de ceux qui l'ont réussi, comme celle de ceux qui ne l'ont pas réussi ?

Si l'on peut attendre d'un lauréat de l'agrégation interne une certaine dextérité, on peut aussi en attendre – probablement davantage que sur un concours externe – une connaissance de l'institution dans laquelle il travaille, une réelle aisance à s'y positionner, une volonté affirmée de participer à une ambition collective. Paradoxalement, alors que ces aptitudes tendent maintenant à être valorisées à l'externe, elles ne sont pas prises en compte à l'interne. Elles pourraient pourtant rééquilibrer la donne. Oui, mais comment les évaluer avec un souci d'équité pour tous les candidats ? Sans artifice ? Sans s'éloigner non plus excessivement du sujet : les mathématiques ? Il n'y a pas de réponse miracle, mais une vraie réflexion à mener dans l'avenir. Une réflexion qui pourrait logiquement s'intégrer dans une refonte plus globale.

K.-A. Z.